

Image not found or type unknown



## confidentialité interimaire

Par nadiabelal, le 04/02/2009 à 18:53

**Bonjour, intérimaire depuis 4 ans dans une société marketing basée au luxembourg, j'ai été mis en fin de mission début janvier. mes contrat de mission à la semaine ou au mois, ont été signés au tout début, puis plus signés depuis 2005. ces contrat de mission ne stipulent que: l'intérimaire s'engage à respecter le règlement intérieur de la société utilisatrice... sur la fiche de paie aucun surplus financier indiqué. suis je soumis à la confidentialité? merci**